

Déchets mal triés... poubelles non collectées



Déchets mal triés... poubelles non collectées

A compter du 2 novembre 2024, dans un souci de pédagogie et de sensibilisation, les agents de collecte vont apposer un ruban adhésif sur tout bac (ordures ménagères ou tri) qui comporte des déchets non acceptés ou des consignes de tri non respectées.

BAC REFUSÉ DÉCHETS NON CONFORMES

Merci de consulter le mémo-tri sur notre site internet
ou d'appeler le service Environnement au 05 62 79 15 30.

Le
Frontonnais
Communauté de Communes



Un ruban adhésif indique que votre bac contient des erreurs de tri. Que faire si cela vous arrive ?

C'est à vous de corriger l'erreur : déposer la bouteille de verre au conteneur le plus proche, retirer le sac poubelle du bac jaune pour le mettre dans le bac grenat... Une fois conforme, votre bac sera vidé à la prochaine collecte !

Le saviez-vous ? Une poubelle bien triée, c'est une dépense évitée ! Alors, soyons tous vigilants sur la qualité des déchets déposés dans nos bacs.



SCANNEZ POUR
CONNAÎTRE LES
CONSIGNES DE TRI

Un doute ? Contactez-nous
au 05 62 79 15 30.



BAC JAUNE : ERREURS DE TRI LES PLUS FRÉQUENTES

Présence en grande quantité de cartons autour du bac

(ils doivent être amenés en déchetterie)

Présence de sacs

(les emballages doivent être déposés en vrac, vides de tout contenu et non imbriqués)

Présence de verre

(les pots, bocaux et bouteilles doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet)



BAC GRENAT : ERREURS DE TRI LES PLUS FRÉQUENTES

Présence déchets verts

Présence de sacs de ciment, placoplâtre

Présence d'huile

(alimentaire, vidange)

Présence de déchets dangereux

(piles, lampes, néons...)